

L'Écho Du Lignon



AU SOMMAIRE

Le mot du maire	p1
Conseil Municipal	p2-5
Bibliothèque	p6-7
Info	p8
Soulifesty	p9-11
APE	p12
Sun Dance	p12
ACCA	p13
Club photos	p14
Ecole	p15
Echecs	p15
Informations	p16-20

Le mot du Maire



Soulignonnaises, Soulignonnais,

L'été a pointé son nez très tôt cette année avec déjà plusieurs épisodes de grosses chaleurs et de canicule, perturbant considérablement notre vie quotidienne.

Pendant cette période, l'école a particulièrement souffert et la possibilité de venir chercher les enfants à midi a été donnée pendant plusieurs jours, par l'académie et la mairie. Je tiens à remercier les parents, les institutrices et tous les membres du personnel communal pour leur disponibilité et adaptation ayant permis une fluidité très appréciable.

A plus long terme, les collectivités doivent s'adapter au mieux pour éviter toutes ces perturbations dans la vie scolaire. Dès le mois de septembre, nous allons travailler pour protéger de la meilleure façon nos locaux avec, dans un premier temps, l'installation de filtres anti-uv et dans un deuxième temps une étude portant sur la régulation de la température en période caniculaire.

L'année scolaire s'est clôturée avec un superbe spectacle «il était une fois tous

les contes à la fois» : bravo à tous les enfants... et les institutrices, pour cette magnifique représentation.

Cette année encore, Souli'festy a relevé le défi et pour sa 13ème édition, a conquis tout le public présent lors de ces deux journées festives et musicales. Le 1er août, la soirée de la sardinade, organisée par la société de Chasse, est de retour pour la 9ème fois, pour le plaisir de nos papilles et pour une superbe ambiance.

Un grand merci à tous les bénévoles qui s'investissent pour nous faire partager de très bons moments ; n'hésitez pas à les rejoindre car toutes les associations de la commune ont besoin de vous pour pouvoir continuer à vivre. A ce propos, votre association APE lance un appel dans ce journal.

L'été, c'est aussi, les promenades en vélos, les sorties en trottinette. Malheureusement un grand nombre de vos enfants ne sont pas prudents sur les routes. Faire du vélo en roue arrière, être plusieurs sur un vélo ou une trottinette, ne pas porter de casque.... sont autant d'imprudences et d'infractions qui ne devraient pas être relevées : il est important et primordial, que vous, parents, rappeliez les règles à vos enfants pour éviter un accident qui pourrait s'avérer dramatique.

Pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique (tempête, neige, canicule...) la sous-préfecture nous incite à mettre en place un Plan de Sauvegarde Communale (voir plus

infos dans ce journal). Ce PSC consiste à organiser et coordonner les différents services pour prévenir et secourir la population. Pour élaborer ce plan, la commune va vous solliciter afin de trouver des volontaires pour soutenir le dispositif, en tant qu'interlocuteurs ou de mise à disposition de ressources matérielles.

Je vous rappelle que pour les personnes les plus vulnérables, il a été mis en place un registre des personnes à contacter dans les cas d'urgence consécutifs à une situation de risques exceptionnels ou climatique. Un formulaire est à votre disposition sur le site internet de la commune ou directement au secrétariat de la mairie.

Dans le cadre de nos rencontres, la bibliothèque et la municipalité vous invitent à venir partager un moment convivial autour de la lecture et de vos sorties estivales le samedi matin 1er août avec le petit déjeuner offert.

La municipalité souhaite également ouvrir de nouveaux espaces de dialogue et de réflexion en créant des commissions «extra-communales» pour lesquelles vous êtes invités à nous rejoindre afin de pouvoir vous exprimer et devenir acteur de la vie de votre commune : vous trouverez au dos une page explicative.

Je vous souhaite un très bel été et surtout prenez soin de vous

Le Maire,
Christine MILLERAND

Les horaires

Mairie

05 46 93 94 14
lundi et mercredi de 9h à 12h
le vendredi de 15h à 18h.

Garderie périscolaire

05 46 93 71 72
lundi, mardi, jeudi et
vendredi de 7h30 à
8h30 et de 16h à 18h30.

Bibliothèque

Tous les mercredis et
samedis de 10h00 à 12h00

Les activités dans votre commune

Tennis de table

Tous les lundis de 17h30
à 20h

Animateur :

Daniel Bernard

Tél : 06 78 68 87 02



Fitness

Ados/adultes Tous les
mardis de 20h à 21h.

Zumba

Tous les jeudis
de 19h45 à 20h45.

Cours de danse

Tous les mardis
16h30-17h15 : 4 à 6 ans
17h15-18h15 : 7 à 10 ans

Tous les jeudis
18h30-19h30 : 12 à 18 ans
Renseignements et inscriptions
auprès de Katia au
06 70 04 70 64



SEANCE DU 5 JUIN 2026

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|-----------|
| ⇒ Création du poste d'adjoint territorial d'animation 2 ^{ème} classe -Tableau des effectifs | 2026 - 20 |
| ⇒ Modification horaire du poste d'ATSEM 2 ^{ème} classe -Tableau des effectifs | 2026 - 21 |
| ⇒ SIVU - Cotisation complémentaire de 1 100 € | |
| ⇒ Election des délégués et délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs | 2026 - 22 |
| ⇒ Questions diverses | |

⇒ Création du poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non-complet - Tableau des effectifs 2026-20

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 3 mars 2025 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 4/35^{ème} sur 36 semaines scolaires, temps annualisé de 3 h 09 mn soit 3,15 h / semaines.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la durée du poste (recours à un agent contractuel en l'application de l'article L332-8).

L'agent sera chargé de la gestion administrative et pourra effectuer des remplacements d'agents absents à la garderie scolaire de la commune de SOULIGNONNES.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée

L'agent devra justifier du BAFD, d'expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

- ⇒ de créer au tableau des effectifs un emploi permanent de adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 4/35^{èmes} sur 36 semaines soit 3 h 9 mn ou 3,15 h
- ⇒ à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation au grade de adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ou par recours à un agent contractuel en l'application de l'article L332-8
- ⇒ l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Gestion administrative et remplacement du personnel de la garderie scolaire.
- ⇒ la rémunération correspondra au cadre d'emplois concerné.
- ⇒ Le tableau des effectifs est modifié à compter du 01/09/2026.
- ⇒ Madame le Maire est autorisée à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.
- ⇒ Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

⇒ Modification horaires du grade d'ATSEM principal de 2ème classe -Tableau des effectifs

2026 - 21

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L542-3

Vu le tableau des effectifs du 01/07/2025

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins du service nécessitent l'augmentation horaire de l'emploi permanent du grade d'ATSEM de 2ème classe de 1 h/ semaine soit 36 h/an (moins de 10% du temps actuel) soit de 22 h 03 (22 ,05 h) actuellement à **22 h 53 mn (22,89 h) à partir du 01/09/2026.**

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ⇒ d'approuver l'augmentation horaire du grade d'ATSEM de 2^{ème} classe à 22 h 53 mn soit 22,89 h ;
- ⇒ de fixer les effectifs du personnel communal selon le tableau suivant.
- ⇒ Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

⇒ SIVU - Aide financière supplémentaire de 1100,00 €

Pour permettre l'équilibre de la section de financement, le SIVU demande une aide complémentaire de 1 100,00 €, remboursable, pour l'année 2026. Accepté

⇒ Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

2026-22

Election des délégués et des délégués suppléants à bulletin secret

Délégués élus

<i>NOM (majuscule)</i>	<i>Prénoms</i>	<i>date de naissance</i>	<i>Lieu de naissance</i>
MILLERAND	Christine	05/02/1965	Saintes
DUAYLA	Christine	20/08/1969	Rochefort
BERNARD	Daniel	16/02/1957	Saintes

Suppléants des délégués élus

<i>NOM (majuscule)</i>	<i>Prénoms</i>	<i>date de naissance</i>	<i>Lieu de naissance</i>
DENIS	Céline	30/05/1976	Parthenay
LONGUET	Valérie	28/08/1978	Saintes
DENECHAUD	Jean-Claude	25/01/1956	Saintes

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Cimetière - 2^{ème} jardin du souvenir

Devis pour installation d'une colonne de dispersion par les Pompes funèbres Intercommunales de Saintonge pour 3 087 €. En attente.

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Plan de Sauvegarde communal (PSC) – Intervention de M. DUBUT Alain
- ⇒ Tarifs cantine année scolaire 2026-2027
- ⇒ Bâtiments scolaires - Protection solaire des baies - Demande subvention Fond vert 2026 - 23
- ⇒ Travaux 2026 - Salle des fêtes : peinture - Matériel voirie : taille-haie - Cimetière : jardin du souvenir - Ecole : logiciel de gestion des élèves
- ⇒ Achat de 20 séparateurs - Dépôt des Maisonneuves 2026 - 24
- ⇒ Questions diverses

⇒ Plan de Sauvegarde Communal

Intervention et présentation par M. DUBUT Alain. Redéploiement du dossier.

⇒ Tarifs cantine année scolaire 2026-2027

Maintien du tarif décidé par délibération n° 2025-12 du 27/05/2025 soit 2,80 € pour les enfants et 5,80 € pour les adultes.

⇒ Bâtiments scolaires - Protection solaire des baies – Demande subvention Fond Vert 2026-23

Vu la nécessité d'adapter les locaux scolaires aux fortes chaleurs afin d'assurer de bonnes conditions d'accueil des élèves et des équipes éducatives, après l'achat de ventilateurs, le maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis reçu pour l'installation de films solaires en extérieur sur les baies vitrées de tous les bâtiments scolaires (école primaire, garderie périscolaire, cantine scolaire) afin de diminuer l'apport de chaleur tout en conservant la luminosité naturelle.

Pose de films solaires :

Devis PSL	2 981,00 € HT	soit	3 577,20 € TTC
-----------	---------------	------	----------------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ accepte le devis présenté pour l'installation de films solaires extérieurs sur les bâtiments scolaires de la commune d'un coût de 2 981,00 € HT soit 3 577,20 € TTC.
- ⇒ demande une subvention au titre du Fond Vert de 80% soit 2 223,20 €.
- ⇒ autorise le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

⇒ Travaux 2026

➤ Salle des fêtes – Peinture intérieure

Devis WISLER	6 260,70 € TTC
Devis JLD PEINTURE	6 524,55 € TTC
Devis OTB VIAUD	10 177,20 € TTC

Le Conseil Municipal valide le devis JLD PEINTURE pour 6 524,55 € TTC.

➤ Matériel voirie – Achat d'un taille-haie

Le Conseil Municipal valide l'achat d'un taille-haie. Demande de devis en cours.

➤ **Cimetière - Jardin du souvenir**

Les pompes Funèbres Intercommunales de la Saintonge ont fournis 3 devis différents.
Le Conseil Municipal valide l'achat d'une vasque de dispersion (granit rose) sur une colonne (granit rose) pour un montant de 2 560,00 € TTC. Devis validé par le Conseil Municipal

➤ **Ecole - Achat d'un logiciel de gestion des élèves**

Le Conseil Municipal valide l'achat d'un logiciel de gestion des élèves pour 80,00 € TTC.

⇒ **Dépôt des Maisonneuves – Achat de 20 séparateurs**

Le Maire présente la proposition de M. BOUCHERIT Dominique pour l'achat de 20 séparateurs à 40,00 € pièces soit 800,00 € TTC afin de compartimenter les matériaux sur le dépôt des Maisonneuves. M. BOUCHERIT Dominique se retire lors de la décision du Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **accepte l'achat de 20 séparateurs pour le dépôt des Maisonneuves d'un coût de 40 € pièce soit 800,00 € TTC.**
- ⇒ **autorise le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.**

QUESTIONS DIVERSES

⇒ **Commission extra-municipale**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une commission partage élu/citoyen pour une communication sur 4 sujets : Environnement - Randonnées - Jeunesse - Cimetière naturel.

Objectifs de la commission ;

- Participer à l'avenir de la commune de SOULIGNONNES
- Echanger et dialoguer
- Partage d'idées et de connaissances
- Améliorer le cadre de vie de chacun

⇒ **Société publique Locale (SPL)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de cette société d'aide aux collectivités dont nous sommes actionnaires suite à sa participation au conseil d'administration fin juin 2026.





Chers lecteurs,
Un petit clin d'oeil
sur l'actualité
littéraire,



Coup de ♥

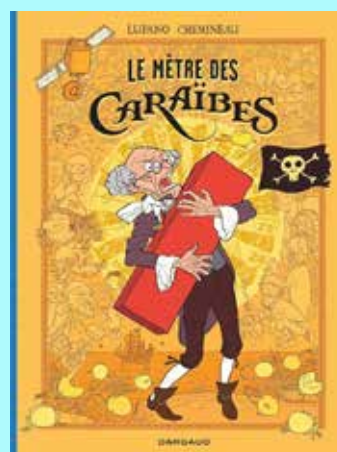
Pour les adeptes du développement personnel, l'auteure de « Kilomètre zéro » et « Respire », Maud Ankaoua, revient avec son dernier roman.



Enfin Luce va fêter ses 8 ans et son père, Gabin, va pouvoir tenir sa promesse de l'emmener en voyage. Ils s'envoleront bientôt rejoindre la tante de Luce en mission vétérinaire au Kenya, mais l'absence de Julie, mère de Luce et femme de Gabin, disparue 7 ans plutôt, leur serre le cœur.



Découvrez dans ce roman, l'univers du cirque à travers Tony, 17 ans, qui après s'être enfui de chez son père, se fait embaucher par un cirque itinérant dirigé par Chavo, le maître des fauves.



Le mètre, le kilomètre et le centimètre, chacun les connaît et s'en sert chaque jour sans modération. Mais quand et comment le système métrique a-t-il été inventé ? Lupano Chemineau vous raconte cette aventure en BD humoristique.

Nouvelle série de manga pour nos jeunes lecteurs



La chasse aux sortilèges est ouverte !



Une belle réussite pour notre journée nature du 1er mai.

Un grand merci aux enfants qui ont participé en famille avec enthousiasme et sérieux aux activités proposées unanimement appréciées.

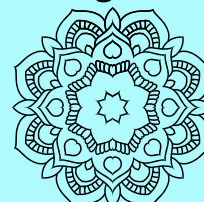
L'intérêt que vous portez à ces journées d'animation, nous encourage à les renouveler avec plaisir.

Alors à l'année prochaine !

Flash rencontres

Rendez-vous pour une matinée détente avec petit déjeuner à la **bibliothèque le samedi 1er août à partir de 9h30** pour échanger autour de vos sorties et de vos lectures estivales et participer à un atelier coloriage relaxant (mandalas..).

Évènement organisé en lien avec la municipalité.



CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL

SAINTONGE - ATASH



Pour les aidants

-  Lieux de partage de vie
-  Aide et soutien aux démarches administratives
-  Orientation vers des solutions de répit
-  Formation et activités personnalisées

**Centre de Ressources
Territorial
Saintonge-Atash**

21 rue des écoles
17600 Corme-Royal

06 64 33 86 75

CRT@atash.fr

Lundi au Vendredi
8h-17h

www.atash-crt-saintonge.fr



Le CRT c'est quoi ?

Le centre de Ressources Territorial Saintonge-Atash, au coeur du domaine du Grand Pré à Corme Royal, s'adresse aux personnes âgées en perte d'autonomie résidant sur le territoire défini ainsi qu'aux aidants.

Il est également destiné à l'ensemble des professionnels intervenants auprès de ce public.

Pour les personnes âgées

-  Accompagnement renforcé à domicile
-  Accès au soin et à la prévention
-  Prévention des chutes
-  Sécurisation du logement avec un dispositif de téléassistance
-  Lutte contre l'isolement : accompagnement aux activités
-  Repérages des fragilités
-  Maintien du lien familial
-  Continuité des parcours





Souli'Festy 2026

Soulignonnes au rythme de deux journées festives

Les 23 et 24 mai derniers, Soulignonnes a accueilli la 13^e édition de **Souli'Festy**, un rendez-vous désormais bien ancré dans la vie culturelle locale. Malgré des températures particulièrement élevées durant ce week-end de Pentecôte, habitants, visiteurs et passionnés de musique ont répondu présents pour partager deux journées placées sous le signe de la bonne humeur, de la découverte et du spectacle vivant.

Porté par l'Association d'Animation Culturelle et Sportive (AACS), avec l'appui de la municipalité, de l'ACCA et de la Communauté de communes Cœur de Saintonge, le festival a une nouvelle fois démontré la force de l'engagement associatif local. Une quarantaine de bénévoles se sont mobilisés pour faire de cette manifestation un succès. Remerciements appuyés à Thomas Chabaneix des Mouchets pour son installation électrique, et à Christophe Martin, des Essards, pour le prêt de saremorque.

Dès le samedi après-midi, le traditionnel concours de palet et l'ouverture de la fête foraine ont donné le ton. Les manèges, les stands gourmands et les jeux en bois ont attiré un public familial tout au long du week-end. Si la chaleur a parfois incité les visiteurs à rechercher l'ombre des tivolis, l'ambiance est restée animée jusqu'en soirée.

La musique était naturellement au cœur de la fête. Le dimanche, cinq formations aux univers bien distincts se sont succédé sur scène. Côté restauration, les food trucks du samedi ont laissé place, le dimanche, à une offre préparée par les bénévoles de l'association. Assiettes gourmandes, grillades, sandwiches et frites ont rencontré un franc succès tout au long de la soirée.

Par la qualité de sa programmation, la diversité de ses animations et l'implication de tous ses acteurs, **Souli'Festy 2026** confirme sa place parmi les rendez-vous incontournables du territoire.

La scène principale



Young Atomics

Les jeunes musiciens de Young Atomics, issus de l'école de musique de Saint-Hilaire-de-Villefranche, ont ouvert les festivités avec enthousiasme et fraîcheur.



Guitares Romantiques

Guitares Romantiques a ensuite séduit le public avec un répertoire de chanson française empreint de sensibilité.



Rocky Candy

Le public a eu un coup de cœur pour l'énergie communicative de Rocky Candy, défenseur d'un rock français généreux et entraînant.



Bellorgan

Bellorgan a proposé son « rock artisanal », mêlant authenticité et originalité.



Rock and Volt

Rock and Volt a fait monter l'ambiance avec un pop-rock festif particulièrement apprécié des spectateurs.



Claire Satony

La scène annexe a également permis de mettre en lumière les talents de Claire Satony qui a offert une prestation remarquée en interprétant une dizaine de titres devant un public conquis.

📷 Photos de Régis Mouton, photographe, président du Caméra Photo Club de Saintes (CPCS).

🎬 Un clip vidéo de cette dernière édition, réalisé par Philippe Bourillet (CPCS) est accessible sur la page Facebook « soulifesty ».



Sév and the Kings

Pour conclure cette édition en beauté, Sév and the Kings a fait danser le public avec son rock festif et fédérateur.

Moment toujours attendu, la retraite aux flambeaux a précédé un magnifique feu d'artifice offert par la commune.



🎉 Rendez-vous pour la 14e édition de Souli'Festy ! 🎵 Samedi 15 et dimanche 16 mai 2027

APE

Spectacle de fin d'année : un émerveillement pour petits et grands !

En cette fin d'année scolaire, les enfants de l'école de Soullignonnes ont réalisé une représentation de théâtre « Il était une fois... tous les contes à la fois ».

Un grand BRAVO à tous les enfants de l'école pour ce magnifique spectacle !

L'APE remercie le corps enseignant sans qui ce projet n'aurait pas pu voir le jour. Nous tenons à saluer chaleureusement leur créativité, leur patience et leur inves-

tissement quotidien auprès de nos enfants tout au long de l'année pour orchestrer un tel show. Merci aux parents qui sont restés trinquer au talent de nos enfants !

Appel pressant à la bienveillance :

Pour que l'APE puisse survivre et continuer à faire vibrer l'école, nous avons impérativement besoin de nouveaux parents bénévoles dès septembre prochain, la majorité du bureau ayant prévu de démissionner.

L'APE vous souhaite à tous et toutes un bel été !



ASSOCIATION SUN DANCE

KATIA, chorégraphe et danseuse professionnelle.

J'ai travaillé dans divers cabarets et compagnies de spectacles dans toute la France avant de poser mes valises à Soullignonnes il y a plusieurs années. J'accompagne également les futurs mariés pour leur ouverture de bal et j'étudie toutes demandes ou manifestations.

DANSE

J'enseigne la danse jazz et cabaret pour tous dès l'âge de 4 ans, avec un spectacle qui est la concrétisation d'une année de travail chorégraphique en groupe et en solo. Je partage ma passion et mes connaissances de la danse et de la scène.

FITNESS

Je suis également coach sportif et vous propose des cours de fitness avec renforcement musculaire, (abdos, fessiers...) avec du matériel, steps, élastiques, poids. Le cours se termine par des étirements. Pour ados et adultes.

ZUMBA

C'est l'enchaînement de plusieurs chorégraphies sur différents styles musicaux afin de travailler le cardio et de transpirer. Pas besoin de savoir danser il suffit juste d'aimer bouger en musique. Pour ados et adultes.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS VEUILLEZ CONTACTER **KATIA** AU **06.70.04.70.64**

ACCA



Bonjour à toutes et à tous,

nous avons le plaisir de vous rappeler que notre 9ème Sardinade aura lieu le 1er août ! Comme chaque année, nous serons ravis de partager avec vous cette belle soirée faite de bonne humeur, de retrouvailles, d'amitié et de sardines grillées. Afin de faciliter l'organisation, merci de vous inscrire avant le 23 juillet. Nous espérons vous voir nombreux pour célébrer ensemble cette 9ème édition et passer un excellent moment.

Au plaisir de vous retrouver très bientôt !

L'ouverture approche, la distribution des cartes aura lieu le :

samedi 12 septembre
de 8h à 12h à la cabane de chasse.

SOULIGNONNES

SARDINADE

SAMEDI 01 AOÛT 2026

Organisé par l'ACCA de Soullignottes

📍 En plein air sur la base de loisirs
🕒 Dès 19h30 - Repas servi à 20h45

🎵 ANIMATION MUSICALE & PISTE DE DANSE 🎵

MENU ADULTE
25 €

Apéritif
Tartine charentaise ailée
Sardines ou Cuisse de poulet
Pomme de terre
Fromage
Tartelette aux fruits
Vin rouge / rosé

MENU ENFANT
13 €
(-12 ans)

Tartine charentaise ailée
Sardines ou Cuisse de poulet
Pomme de terre
Tartelette aux fruits

🍴 **APPORTEZ VOS ASSIETTES ET COUVERTS !** 🍴

Réservations : Jusqu'au 23 juillet 2026
Contacts : 06 61 18 19 63 ou 06 10 57 01 23
Paiement : Chèque à l'ordre de : ACCA soullignottes
Adresse : Mr TESSON Janick, 1 rue de l'essert, 17250 Soullignottes

✂ COUPON DE RÉSERVATION À RENVoyer ✂

Nom / Prénom : Tél :

PERSONNES	SARDINES (Qté)	POULET (Qté)	PRIX
Adultes (25€)			 €
Enfants (13€)			 €
TOTAL À RÉGLER :			 €



Club photo de Saintonge

Le plaisir de capturer des souvenirs

Le Club Photo de Saintonge est une association à taille humaine dont l'objectif fondamental reste inchangé : partager la passion et le plaisir de la photographie tout en progressant collectivement, au sein d'une ambiance chaleureuse, conviviale et profondément bienveillante.

C'est un espace de rencontre ouvert à tous les passionnés de l'image, quel que soit leur bagage technique.

Tous les thèmes et styles photographiques sont explorés lors de nos séances régulières, organisées les vendredis à 20 h, tous les quinze jours. Nos membres peuvent, selon leurs disponibilités, ainsi s'essayer à la photographie de portrait, tant en studio intérieur qu'en décors extérieurs, mais aussi à la photographie urbaine avec des sorties spécifiquement dédiées à l'architecture.

Nous abordons également la capture de paysages, l'astrophotographie, l'exploration urbaine (urbex), ainsi que des disciplines plus pointues, comme la macrophotographie. Il y en a véritablement pour tous les goûts, des débutants curieux aux photographes plus expérimentés.

Lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas de réaliser des sorties sur le terrain,

notre programme s'adapte en proposant des ateliers théoriques et pratiques en salle. Ces séances incluent de l'initiation technique, mais font aussi la part belle aux ateliers de lecture d'images. Ces moments privilégiés d'échange et de discussion permettent à chacun d'apprendre à observer, analyser et décrypter une œuvre photographique, développant ainsi progressivement son propre regard artistique et sa sensibilité critique.

Bien que nos séances et réunions régulières soient officiellement suspendues durant la période estivale, pendant les mois de juillet et d'août, l'activité du club ne s'éteint pas tout à fait. Un simple message entre les membres suffit généralement à planifier et organiser de manière ponctuelle des sorties sur le terrain entre passionnés, profitant ainsi des belles lumières de l'été.

Nous serons particulièrement heureux de répondre à vos questions dès la rentrée de septembre pour entamer ensemble une nouvelle saison riche en projets et partager cette belle et enrichissante aventure photographique.

En matière de création visuelle, nous restons intimement convaincus que tout est une question de regard personnel, de sensibilité fine et de subjectivité esthétique.



Comme le soulignait si justement le célèbre photographe Ansel Adams :

Vous ne prenez pas une photographie, vous la faites.

Ecole primaire du Lignon

Quelques nouvelles de l'école avant les congés d'été !

En cette fin d'année scolaire notre école a accueilli 63 élèves de la Petite Section de maternelle au CM2, répartis en trois classes.

Voici la répartition : PS/MS/GS : **21 élèves** (7/10/4)

CP/CE1/CE2 : **18 élèves** (5/5/8)

CM1/CM2 : **24 élèves** (11/13)



Activités menées au cours de cette année au cours des périodes 4 et 5 de cette année scolaire :

Le cycle d'**activités aquatiques** (pour les élèves de la GS au CM2)

Les élèves ont pu voter pour leur ouvrage de littérature préféré parmi une sélection dans le cadre du **Prix des Incorruptibles**

Le lundi 18 mai nous avons fait une sortie scolaire à l'**Asinerie du baudet du Poitou**

Les élèves ont participé à un **tournoi d'échecs** dans la salle des fêtes de la commune début juin.

Les élèves de CM1 et CM2 ont bénéficié d'un temps d'activité **vélo** grâce à la CDC le 19 juin dernier.

Nous avons continué notre travail sur le thème du **théâtre** et grâce à l'intervention d'Anabelle (association Le théâtre de l'Anaphore), les enfants ont offert un spectacle « Il était une fois tous les contes à la fois » à leurs parents le 23 juin dernier.

INFORMATIONS RENTRÉE 2026/2027 :

L'équipe pédagogique à la rentrée : Mme GUILLIN classe de CP CE1/CE2, Mme CANOINE et Mme ETIENNEY classe des CM1/CM2 et Mme HUBERT (directrice) classe de PS/MS/GS.

A la rentrée nous accueillerons 57 élèves : PS/MS/GS 22 élèves (5/7/10) CP/CE1/CE2 17 élèves (5/5/7) - CM1/CM2 18 élèves (6/12)

L'équipe pédagogique souhaite également **remercier la municipalité et les employés de la commune** pour l'entretien régulier de notre école, la réalisation des travaux demandés et le travail que nous menons ensemble autour de

projets au bénéfice des enfants scolarisés dans notre école.

Un grand merci aussi au personnel communal qui assure l'accueil périscolaire le matin, sur la pause méridienne et le soir et à notre cantinière qui, par leur travail, nous per-

mettent d'accueillir les enfants dans de très bonnes conditions.

Merci aux familles de notre école, aux membres de l'A.P.E. pour leur soutien dans nos projets.

En attendant, toute l'équipe de l'école se joint à moi pour vous souhaiter un bel été 2026 !



Championnat académique d'échecs

Le samedi 21 mars 2026, Evan, Viktor, Louis, Nathan, Hugo, Rafael, Noé, Julie, Lily-Rose et Jade ont participé au championnat académique d'échecs qui s'est déroulé à Pont l'Abbé d'Arnoult.

Ces 10 élèves ont affronté les meilleures écoles des 4 départements de l'académie de Poitiers et ont terminé 5ème.

Un grand bravo à eux pour ce beau résultat et un grand merci à Nadège pour initier et apprendre avec patience et professionnalisme les échecs aux enfants qui le souhaitent.

Selon des études, les échecs serviraient à améliorer la concentration, la logique et la mémoire des enfants, le jeu d'échecs aurait d'autres bienfaits notamment sur la confiance, la créativité et l'imagination

des enfants. L'apprentissage des échecs peut améliorer les compétences en résolution de problèmes, la pensée critique et la prise de décision, ce qui peut aider les enfants à réussir dans d'autres domaines de leur vie. Alors, à la rentrée prochaine, n'hésitez pas à rejoindre Nadège qui sera de nouveau présente une fois par semaine sur la pause méridienne.

La dangerosité du wheeling à vélo sur la voie publique



Image générée par l'IA

Le wheeling, qui consiste à rouler sur la roue arrière d'un vélo, peut sembler spectaculaire ou amusant. Pourtant, lorsqu'il est pratiqué sur la voie publique, il devient un comportement particulièrement dangereux.

La rue n'est pas un espace de démonstration : elle est partagée par les cyclistes, les piétons, les automobilistes, les deux-roues motorisés et parfois les transports en commun. Un simple déséquilibre peut donc avoir des conséquences graves.

Lors d'un wheeling, le cycliste réduit fortement sa capacité à freiner, à tourner et à réagir rapidement. Comme la roue avant ne touche plus le sol, la direction devient instable et le freinage perd en efficacité. Sur une chaussée irrégulière, humide ou encombrée, le risque de chute augmente encore. Un trou, un ralentisseur, un gravier ou une manœuvre imprévue d'un autre usager peuvent suffire à provoquer un accident.

Le wheeling ne met pas seulement en danger celui qui le pratique. Il peut surprendre les piétons, obliger un conducteur à freiner brusquement ou provoquer un écart dangereux. Sur la voie publique, chaque

usager doit pouvoir anticiper le comportement des autres. Une figure acrobatique rend la trajectoire du vélo moins prévisible et augmente le risque de collision, notamment près des passages piétons, des carrefours, des arrêts de bus ou des sorties de stationnement.

En France, le cycliste est un conducteur à part entière lorsqu'il circule sur la chaussée. Il doit respecter le Code de la route, adapter sa conduite et rester maître de son véhicule. Les recommandations officielles de la Sécurité routière rappellent que le vélo expose déjà à un risque important d'accident, en particulier lorsqu'il partage la chaussée avec des véhicules motorisés. Pratiquer le wheeling sur route ouverte va donc à l'encontre des règles élémentaires de prudence.

Une chute à vélo peut entraîner des blessures sérieuses : fractures, traumatismes crâniens, plaies profondes ou lésions au visage. Si un piéton ou un autre véhicule est impliqué, les conséquences peuvent être encore plus importantes. Au-delà des blessures, le cycliste peut être tenu responsable des dommages causés. Les parents peuvent également être concernés lorsque le pratiquant est mineur. Le wheeling sur la voie publique n'est donc pas seulement une prise de risque personnelle : c'est aussi une responsabilité envers les autres.

Les figures à vélo doivent être

réservées à des espaces sécurisés et adaptés, comme certains skateparks, terrains fermés ou zones d'entraînement autorisées. Dans ces lieux, le pratiquant peut progresser sans mettre en danger les passants ou les conducteurs. Le port d'un casque, de gants et de protections est fortement recommandé, tout comme l'apprentissage progressif sous la surveillance d'une personne expérimentée.

Conclusion

Faire du wheeling à vélo sur la voie publique est une pratique dangereuse, car elle réduit la maîtrise du vélo, surprend les autres usagers et peut provoquer des accidents graves. La route doit rester un espace de circulation responsable et prévisible. Pour préserver sa sécurité et celle des autres, il est essentiel de garder les deux roues au sol dans l'espace public et de réserver les figures acrobatiques à des lieux prévus pour cela.

Aussi, nous comptons sur vous, parents, pour faire prendre conscience à vos enfants des risques qu'ils prennent en pratiquant cette activité sur nos routes. Il serait fort dommageable, qu'à la fin de l'été, moment de détente et de joie, d'avoir à déplorer un accident, impliquant un des jeunes de la commune, par une pratique d'une activité aussi risquée.

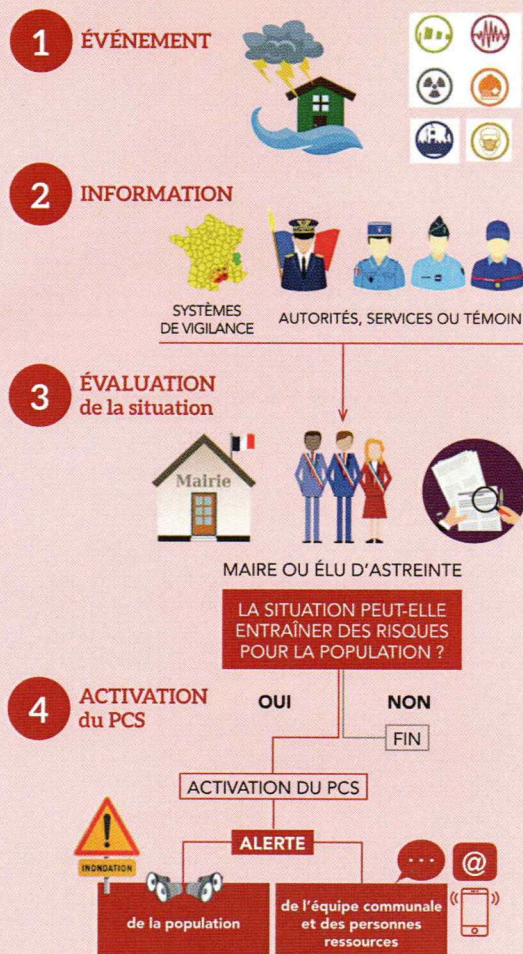


LE P.C.S.

Plan Communal de Sauvegarde

(en cours d'élaboration sur la commune)

Le Plan Communal de Sauvegarde



C'est quoi un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ?

Il s'agit d'un plan destiné à coordonner et mettre en place les moyens de secours utilisables par la mairie. Ce type de plan est mis en œuvre lors d'événements climatiques importants, lors de catastrophes naturelles et/ou technologiques et chaque fois qu'une situation particulière le nécessite. Ce document vise à améliorer la prévention et la gestion des crises.

Un outil pour protéger la population face aux risques

Le PCS est activé par le maire en cas de risque majeur pour renforcer et coordonner les services municipaux. Il peut aussi être déclenché à la demande du préfet, en complément du plan Orsec (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile).

Les services de la mairie mettent en place des **moyens d'alerte, d'information et d'accompagnement** pour protéger et soutenir les sinistrés.

Pour élaborer au mieux ce plan de sauvegarde, la commune sollicite des volontaires pour soutenir le dispositif, en tant qu'interlocuteurs ou pouvant proposer des ressources matérielles (tracteurs, bâches, étais métalliques, tronçonneuses, échelles....)

D'ores et déjà, nous vous remercions pour votre collaboration et votre esprit d'entraide et vous pouvez, dès à présent, contacter votre élu référent pour le recensement des bénévoles et du matériel.

Défense extérieure contre l'incendie (DECI) et bâches incendie

La protection contre les incendies est un enjeu de sécurité majeur, surtout pendant ces grandes périodes de canicule. Selon la réglementation en vigueur, les réserves d'eau doivent être installées à moins de 500 m. des maisons d'habitation. La commune a confié l'installation et le contrôle de ces réserves à la RESE.



Afin de lutter au mieux contre les incendies et garantir une disponibilité immédiate d'eau pour les pompiers, la commune doit encore installer 9 bâches incendie. Ces bâches sont installées sur le domaine privé avec une convention signée entre la commune et le propriétaire. Après un travail de repérage fait par la RESE, les propriétaires vont être contactés pour étudier ensemble la possibilité d'installation sur leur terrain de ces bâches.



MON MÉMO COMPOSTAGE

Le service public cyclad vous accompagne dans le tri de vos biodéchets.

Le compostage favorise la décomposition de la matière organique par des micro-organismes (bactéries, champignons, vers) en présence d'oxygène et d'eau.



30%

de biodéchets dans nos poubelles peuvent être valorisés en compost !



Réduire la quantité de déchets produits



Obtenir un engrais 100% naturel et gratuit

Quels déchets composter ?

À volonté

Déchets de cuisine



Épluchures, restes de repas, croustes de fromage...

Déchets de jardin



Feuilles mortes, tontes de pelouse sèche, paille...

Certains déchets de la maison



Filtres à café, sachets de thé, serviettes et mouchoirs en papier blanc uni...

Avec modération

Tailles non broyées, tontes de pelouse fraîche...

Ne pas composter

- Produits non biodégradables (verres, métaux, plastiques, tissus, etc)
 - Couches-culottes et sacs plastiques
 - Produits chimiques
- Plus d'informations sur cyclad.org

Comment composter ?

Les 4 règles d'or

1 DIVERSIFIER LES APPORTS

50% déchets humides (épluchures, restes de repas...)
+
50% déchets secs (essentiellement déchets de jardin et maison)



2 FRACTIONNER LES DÉCHETS



3 AÉRER LE COMPOST

En superficie (15-20 cm) au moins tous les 15 jours.

En profondeur, 2 à 3 fois par an.



4 SURVEILLER L'HUMIDITÉ

Un excès d'humidité freine le compostage, et un taux insuffisant arrête le processus de décomposition car les micro-organismes meurent.

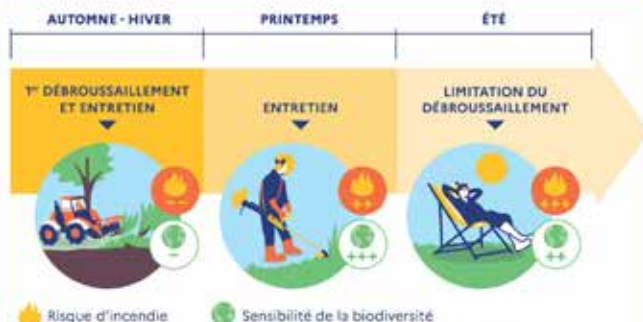


Le saviez-vous?



des feux de forêt éclatent à moins de 50 mètres des habitations

Quelles sont les périodes recommandées pour débroussailler?



Quelles conséquences si je ne débrousaille pas?

- La mise en danger des personnes et la perte de biens
- Une amende administrative de 50 €/m² non débroussaillé
- Des poursuites pénales
- Des répercussions sur le régime d'assurance

Où se renseigner?

- En mairie
- Sur le site internet de la préfecture: www.charente-maritime.gouv.fr



Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Une obligation qui nous protège

Pourquoi débroussailler?

Protéger des vies et préserver des biens

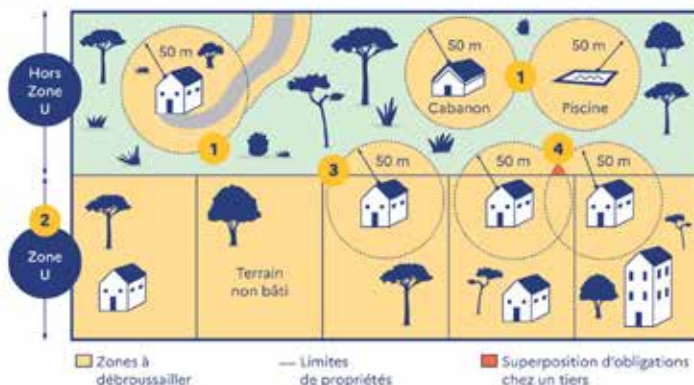
Éviter les départs de feu et limiter sa propagation

Réduire l'intensité de l'incendie

Faciliter l'intervention et la sécurité des secours

Où s'appliquent les obligations légales de débroussaillage?

Dans la zone constituée des massifs forestiers classés à risque et d'une bande de 200 mètres autour de ces derniers. Une cartographie indicative est disponible sur le site internet Géoportail: www.geoportail.gouv.fr



Le débroussaillage est à la charge du propriétaire des constructions et installations de toutes natures.

- Il doit être réalisé autour des constructions (sur une profondeur de 50 mètres) et autour des voies d'accès privées y menant (selon les conditions précisées dans l'arrêté préfectoral).
- Si la parcelle est classée en zone U au document d'urbanisme, elle doit être intégralement débroussaillée.
- En cas de débroussaillage chez mon voisin?
 - Si les travaux de débroussaillage s'étendent chez votre voisin, et s'il n'est pas tenu lui-même par cette obligation, vous devez débroussailler chez lui en obtenant son autorisation préalable (modèle de courrier disponible sur le site internet de la préfecture).
 - En cas de refus, l'obligation et la responsabilité sont mises à sa charge. En cas de non-réponse ou de refus, signalez-le à votre mairie.
- En cas de superposition d'obligations chez un tiers, des règles particulières s'appliquent. Elles sont présentées en détail sur le site internet de la préfecture.

Comment débroussailler?

DÉBROUSSAILLER CE N'EST PAS TOUT RASER!



En plus des actions présentées sur ce schéma, des mesures dérogatoires existent, et d'autres mesures en faveur de la biodiversité sont à respecter. Le site internet de la préfecture détaille l'ensemble des mesures à mettre en œuvre.

Et si vous participiez à l'avenir de Soulignonnes ?

NOUVEAU !

Habitants de Soulignonnes, votre avis compte !

Une commune se construit avec ses élus... mais elle grandit surtout grâce à l'implication de ses habitants.

La municipalité souhaite ouvrir de nouveaux espaces de dialogue et de réflexion en créant des commissions extra-municipales.

Leur vocation est simple : permettre à chacun de contribuer à la vie de notre village, de partager ses idées, son expérience et son regard sur les projets qui concernent notre quotidien.



Que vous soyez nouvel arrivant, habitant de longue date, jeune, retraité, parent, membre d'une association ou simplement attaché à votre commune,

vous avez toute votre place !

LES QUATRE PREMIÈRES COMMISSIONS PROPOSÉES



Environnement et cadre de vie,
plantations,
éco-pâturage etc.



Chemins de randonnées



Jeunesse
(ouverte aux mineurs de plus de 16 ans)



Cimetière naturel

- Chaque commission réunira une dizaine de participants afin de favoriser des échanges constructifs.
- Les mineurs de plus de 16 ans sont également les bienvenus, avec l'accord de leurs parents.

POURQUOI REJOINDRE UNE COMMISSION ?



Participer activement
à l'avenir de Soulignonnes.



Échanger
avec les élus et d'autres habitants dans un esprit de dialogue et de coopération.



Proposer des idées,
partager vos connaissances et faire émerger de nouveaux projets.



Contribuer à améliorer
le cadre de vie de tous.

Les commissions sont des espaces de réflexion et de proposition. Les idées et avis qu'elles élaborent sont ensuite présentés et débattus en Conseil municipal.

Aucune compétence particulière n'est nécessaire : seule votre envie de participer compte !

Envie de vous engager ?

Vous pouvez proposer votre candidature :



par courriel à la mairie :
mairie.soulignonnes@wanadoo.fr



en vous rendant à l'accueil de la mairie ;



en contactant la conseillère ou le conseiller de votre secteur (coordonnées dans L'Écho du Lignon – Printemps 2026) ;



ou tout simplement en parlant à un élu que vous connaissez.



Parce que les meilleures idées naissent souvent des habitants...

Rejoignez une commission extra-municipale et devenez acteur de la vie de Soulignonnes !

ENSEMBLE, FAISONS VIVRE LES IDÉES QUI FERONT GRANDIR SOULIGNONNES !

